

PICHON, Pascal (ARS-BFC/BFC/DSP)

De: ARS-BFC-CRISE
Envoyé: vendredi 6 novembre 2020 23:41
À: ARS-BFC-PEPS
Objet: Tr : Droit à continuer à exercer et à ouvrir leur cabinet pour les praticiens de médecine douce et médecine non conventionnelle en général - suite réunion CCS/ARS du 03/11/2020

Envoyé depuis mon téléphone Huawei

----- Message original -----

De : "MORIN, Alain (ARS-BFC/BFC/DSP)" <alain.morin@ars.sante.fr>

Date : ven. 6 nov. 2020 à 16:53

À : ARS-BFC-CRISE <ARS-BFC-CRISE@ars.sante.fr>, "GUIBELIN, Aline (ARS-BFC/BFC/DCPT)" <Aline.GUIBELIN@ars.sante.fr>

Objet : TR: Droit à continuer à exercer et à ouvrir leur cabinet pour les praticiens de médecine douce et médecine non conventionnelle en général - suite réunion CCS/ARS du 03/11/2020

De : centrecrisesanitaire <centrecrisesanitaire@sante.gouv.fr>

Envoyé : vendredi 6 novembre 2020 15:32

À : CASSAN, Christine (ARS-PACA/DSPE) <Christine.CASSAN@ars.sante.fr>; CHOMA, Catherine (ARS-OC/DSP) <Catherine.CHOMA@ars.sante.fr>; DAL MAS, Laurent (ARS-GRANDEST/ARS ACAL) <Laurent.DALMAS@ars.sante.fr>; DIETERLING, Annick (ARS-GRANDEST/ARS ACAL/DPSPSE) <Annick.DIETERLING@ars.sante.fr>; DUMAY, Françoise (ARS-CVL/DIRECTION SANTE PUBLIQUE ET ENVIRONNEMENTALE) <Francoise.DUMAY@ars.sante.fr>; DURAND, Anne-Marie (ARS-ARA/DIRECTION DE LA SANTE PUBLIQUE) <Anne-Marie.DURAND@ars.sante.fr>; DURAND, Nicolas (ARS-PDL/DPPS/DIR) <Nicolas.DURAND@ars.sante.fr>; GINOT, Luc (ARS-IDF/DSP/BRITDIR) <Luc.GINOT@ars.sante.fr>; HABOLD, Daniel (ARS-NA/DIRECTION SANTE PUBLIQUE/DIRECTION) <Daniel.HABOLD@ars.sante.fr>; JOSEPH, Olivier <olivier.joseph@ars.sante.fr>; VINCENT, Josselin (DSPE-DIR) <Josselin.VINCENT@ars.sante.fr>; LE FORMAL, Nathalie (ARS-BRETAGNE/DSP) <Nathalie.LEFORMAL@ars.sante.fr>; MAGNAVACCA, Joseph (ARS-CORSE/DSPMS) <Joseph.MAGNAVACCA@ars.sante.fr>; MORIN, Alain (ARS-BFC/BFC/DSP) <alain.morin@ars.sante.fr>; POLLET, Eric (ARS-HDF) <Eric.POLLET@ars.sante.fr>; SOMARRIBA, Cécile (ARS-IDF/DSP/VUSDIR) <Cecile.SOMARRIBA@ars.sante.fr>; STRYNCKX, Sylviane (ARS-HDF) <Sylviane.STRYNCKX@ars.sante.fr>; TROUVAIN, Karine (ARS-NA/DIRECTION SANTE PUBLIQUE/DIRECTION) <Karine.TROUVAIN@ars.sante.fr>; VAUTIER, Anne-Laure (ARS-PACA/DSPE) <Anne-Laure.VAUTIER@ars.sante.fr>; VIARD, Nathalie (DIRECTION DE LA SANTE PUBLIQUE) <Nathalie.VIARD@ars.sante.fr>; WEISSLEIB, Nadine (ARS-IDF/DSP/VSSDIR) <Nadine.WEISSLEIB@ars.sante.fr>; WYART, Jean-Louis (ARS-CORSE/MEPS) <Jean-Louis.WYART@ars.sante.fr>; BLATEAU, Alain (ARS-MARTINIQUE/DVS2/DIRECTION) <Alain.BLATEAU@ars.sante.fr>; BRADAMANTIS, Florelle (ARS-GUADELOUPE/POLE SANTE PUBLIQUE) <Florelle.BRADAMANTIS@ars.sante.fr>; CIESLIK, Marlène <marlene.cieslik@ars.sante.fr>; EMONIDE, Marie-Françoise (ARS-MARTINIQUE/DATSP/DIRECTION) <Marie-Francoise.EMONIDE@ars.sante.fr>; SERVAT, Martine (ARS-REUNION/DATPS) <martine.servat@ars.sante.fr>; THIRIA, Julien (ARS-MAYOTTE/DELEGATION-MAYOTTE) <Julien.THIRIA@ars.sante.fr>; WIEDNER-PAPIN, Solène (ARS-GUYANE) <solene.wiedner-papin@ars.sante.fr>

Cc : LE BORGNE, Caroline (DGS/VSS/CORRUSS) <caroline.le-borgne@sante.gouv.fr>; CREACH, Marie-Aude (DGS/VSS/CORRUSS) <marie-aude.creach@sante.gouv.fr>; PHILIPPE, Jean-Marc (DGS/VSS) <Jean-Marc.PHILIPPE@sante.gouv.fr>; centrecrisesanitaire <centrecrisesanitaire@sante.gouv.fr>

Objet : Droit à continuer à exercer et à ouvrir leur cabinet pour les praticiens de médecine douce et médecine non conventionnelle en général - suite réunion CCS/ARS du 03/11/2020

Bonjour,

En complément de notre mail ci-dessous, vous avez été destinataires en début d'après-midi du MINSANTE 182 « Poursuite de l'activité des **professionnels de santé et des professions à usage titre** ». Un DGS-urgent va suivre.

En ce qui concerne les **praticiens de médecine douce et des praticiens de médecine non conventionnelle en général**, nous avons eu confirmation du CIC et de notre pôle Expertise que :

Les autorisations ou interdictions d'ouverture portent non sur des catégories de professions mais sur des types d'ERP. Les **cabinets des praticiens suscités** s'assimilent **à des bureaux** au regard de la réglementation ERP, pour lesquels **aucune interdiction n'est posée**.

Attention néanmoins, dans le cas où la pratique se fait dans **un local commercial** (type M : magasin de vente et centre commercial), celle-ci n'est **cependant pas autorisée** au regard du décret.

S'agissant de **l'exercice à domicile**, les activités paramédicales et de médecine non conventionnelle ne peuvent pas être considérées comme des activités "qui s'exercent nécessairement au domicile des clients", au sens du 3° de l'article 4-1 du décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 modifié, dans la mesure où elles peuvent s'exercer en cabinet. Celles qui ne constituent pas des "services à la personne" au sens du 1° **ne peuvent donc être autorisées à domicile** que si elles relèvent du 2° (activités commerciales, sportives ou culturelles actuellement autorisées en ERP), ce qui n'est généralement **pas le cas**.

A votre disposition pour toute information complémentaire,

Bien cordialement,

Aurélien TIERNO

CENTRE DE CRISE SANITAIRE
Pôle Situation-Opérations

Tél : 01 40 56 75 11 / Fax : 01 40 56 56 54
centrecrisesanitaire@sante.gouv.fr



Direction générale
de la santé

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Se laver régulièrement
les mains ou utiliser
une solution
hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir



Se moucher dans
un mouchoir à usage
unique puis le jeter



Eviter de se toucher
le visage



Respecter une distance
d'au moins un mètre
avec les autres



Saluer sans serrer la
main et arrêter les
embrassades



En complément de ces gestes, porter un masque
quand la distance d'un mètre ne peut pas être
respectée

De : centrecrisesanitaire <centrecrisesanitaire@sante.gouv.fr>

Envoyé : mercredi 4 novembre 2020 11:23

À : CASSAN, Christine (ARS-PACA/DSPE) <Christine.CASSAN@ars.sante.fr>; CHOMA, Catherine (ARS-OC/DSP) <Catherine.CHOMA@ars.sante.fr>; DAL MAS, Laurent (ARS-GRANDEST/ARS ACAL) <Laurent.DALMAS@ars.sante.fr>; DIETERLING, Annick (ARS-GRANDEST/ARS ACAL/DPSPSE) <Annick.DIETERLING@ars.sante.fr>; DUMAY, Françoise (ARS-CVL/DIRECTION SANTE PUBLIQUE ET ENVIRONNEMENTALE) <Francoise.DUMAY@ars.sante.fr>; DURAND, Anne-Marie (ARS-ARA/DIRECTION DE LA SANTE PUBLIQUE) <Anne-Marie.DURAND@ars.sante.fr>; DURAND, Nicolas (ARS-PDL/DPPS/DIR) <Nicolas.DURAND@ars.sante.fr>; GINOT, Luc (ARS-IDF/DSP/BRITDIR) <Luc.GINOT@ars.sante.fr>; HABOLD, Daniel (ARS-NA/DIRECTION SANTE PUBLIQUE/DIRECTION) <Daniel.HABOLD@ars.sante.fr>; JOSEPH, Olivier

<olivier.joseph@ars.sante.fr>; VINCENT, Josselin (DSPE-DIR) <Josselin.VINCENT@ars.sante.fr>; LE FORMAL, Nathalie (ARS-BRETAGNE/DSP) <Nathalie.LEFORMAL@ars.sante.fr>; MAGNAVACCA, Joseph (ARS-CORSE/DSPMS) <Joseph.MAGNAVACCA@ars.sante.fr>; MORIN, Alain (ARS-BFC/BFC/DSP) <alain.morin@ars.sante.fr>; POLLET, Eric (ARS-HDF) <Eric.POLLET@ars.sante.fr>; SOMARRIBA, Cécile (ARS-IDF/DSP/VUSDIR) <Cecile.SOMARRIBA@ars.sante.fr>; STRYNCKX, Sylviane (ARS-HDF) <Sylviane.STRYNCKX@ars.sante.fr>; TROUVAIN, Karine (ARS-NA/DIRECTION SANTE PUBLIQUE/DIRECTION) <Karine.TROUVAIN@ars.sante.fr>; VAUTIER, Anne-Laure (ARS-PACA/DSPE) <Anne-Laure.VAUTIER@ars.sante.fr>; VIARD, Nathalie (DIRECTION DE LA SANTE PUBLIQUE) <Nathalie.VIARD@ars.sante.fr>; WEISSLEIB, Nadine (ARS-IDF/DSP/VSSDIR) <Nadine.WEISSLEIB@ars.sante.fr>; WYART, Jean-Louis (ARS-CORSE/MEPS) <Jean-Louis.WYART@ars.sante.fr>; BLATEAU, Alain (ARS-MARTINIQUE/DVS2/DIRECTION) <Alain.BLATEAU@ars.sante.fr>; BRADAMANTIS, Florelle (ARS-GUADELOUPE/POLE SANTE PUBLIQUE) <Florelle.BRADAMANTIS@ars.sante.fr>; CIESLIK, Marlène <marlene.cieslik@ars.sante.fr>; EMONIDE, Marie-Françoise (ARS-MARTINIQUE/DATSP/DIRECTION) <Marie-Francoise.EMONIDE@ars.sante.fr>; SERVAT, Martine (ARS-REUNION/DATPS) <martine.servat@ars.sante.fr>; THIRIA, Julien (ARS-MAYOTTE/DELEGATION-MAYOTTE) <Julien.THIRIA@ars.sante.fr>; WIEDNER-PAPIN, Solène (ARS-GUYANE) <solene.wiedner-papin@ars.sante.fr>

Cc : LE BORGNE, Caroline (DGS/VSS/CORRUSS) <caroline.le-borgne@sante.gouv.fr>; CREACH, Marie-Aude (DGS/VSS/CORRUSS) <marie-aude.creach@sante.gouv.fr>; PHILIPPE, Jean-Marc (DGS/VSS) <Jean-Marc.PHILIPPE@sante.gouv.fr>; centrecrisesanitaire <centrecrisesanitaire@sante.gouv.fr>

Objet : Droit à continuer à exercer et à ouvrir leur cabinet pour les professionnels de santé et professions à usage de titre - suite réunion CCS/ARS du 03/11/2020

Bonjour,

Lors de notre réunion CCS/ARS d'hier, vous nous avez sollicités par rapport aux questions des professionnels de santé s'agissant de leur droit à continuer à exercer et à ouvrir leur cabinet suite à la publication du décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Le positionnement du Ministère de la Santé (MSS) est le suivant :

- les professionnels de santé (définis par le code de la santé publique) ont bien vocation à continuer leur activité ;
- en complément des professions de santé, seules les professions « à usage de titre » sont associées à l'autorisation. Les professions « à usage de titre » désignent les professions suivantes dont l'usage du titre est encadré : ostéopathe, chiropracteur, psychothérapeute et psychologue.

Un MINSANTE et un DGS urgent vont être diffusés à ce sujet.

Par rapport aux praticiens de médecine douce, la réponse indiquant qu'ils pouvaient poursuivre leur activité a été donnée directement par le CIC info Réseaux à l'ARS ARA et non par le CCS, ces professionnels n'entrant pas dans le champ de compétence du Ministère de la Santé. Le CCS vient de demander confirmation au CIC en élargissant la demande aux professions non réglementées. Nous vous tiendrons au courant de leur réponse.

A votre disposition pour toute information complémentaire,

Bien cordialement,

Aurélien Tierno

CENTRE DE CRISE SANITAIRE
Pôle Situation-Opérations

Tél : 01 40 56 75 11 / Fax : 01 40 56 56 54
centrecrisesanitaire@sante.gouv.fr



**MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
de la santé**